

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 18 JUIN 2015

L'Assemblée Communale s'est réunie le 18 juin 2015 à 18 heures, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 84 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : M. Thierry MORTON.

Absents : M. Yves-Michel DAHOUÏ (excusé), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, Mme Pauline JEANNIN, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 85), Mme Ilva SUGNY, Mme Sylvie WANLIN, Mme Mina SEBBAH, M. Michel VIENET, M. Julien ACARD.

Procurations de vote : Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT à M. Nicolas BODIN, Mme Pauline JEANNIN à M. Anthony POULIN, Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 85), Mme Sylvie WANLIN à Mme Danielle DARD, M. Michel VIENET à Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

<<<<<>>>>

En préambule, M. le Maire a rendu hommage à M. Jean MILLE, ancien Conseiller Municipal, et à une employée municipale, Mme Lucia QUERY, secrétaire au service des Relations Internationales, tous deux décédés récemment.

L'Assemblée Communale a observé une minute de silence.

M. le Maire a ensuite abordé la question de l'armement des policiers municipaux. Il a indiqué que les policiers disposeraient de bâtons télescopiques et de tasers. Il a expliqué qu'il privilégie la sécurité des policiers municipaux et a souligné que ces armements seront utilisés dans un cadre strict, une formation préalable et des conditions d'emplois particulières très encadrées.

CONSEIL MUNICIPAL

1. Projet de décret établissant Dijon comme chef-lieu de la Région Bourgogne - Franche-Comté - Avis défavorable de la Ville de Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'émettre un avis défavorable de la Ville de Besançon sur le projet de décret établissant Dijon comme chef-lieu de la Région Bourgogne Franche-Comté.

2. Exercice 2015 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte du bilan des actes de gestion courante.

3. Conseil Municipal - Commissions et représentations - Modificatifs

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de désigner Mme COMTE-DELEUZE en remplacement de M. FAGAUT en tant que représentante de la Ville de Besançon au Syndicat du Marais de Saône.

M. le Maire a indiqué en séance que M. GONON, par courrier en date du 6 juin reçu le 12 juin, démissionnait de son mandat à la CAO en raison de ses obligations au sein du Conseil Départemental. Mme PESEUX lui succédera donc en tant que membre titulaire.

4. Formation des élus - Bilan des actions 2014 et perspectives 2015

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de prendre acte du bilan des actions de formation des élus 2014,
- de se prononcer favorablement sur les perspectives en matière de formation des élus pour l'année 2015.

Mme JOLY n'a pas pris part au vote.

5. Commission Consultative des Services Publics Locaux - Bilan des travaux 2014

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de prendre acte du bilan des travaux 2014 de la CCSPL.

6. Rapport d'Analyse des Besoins Sociaux

Après en avoir longuement débattu, le Conseil Municipal a pris acte du Rapport d'Analyse des Besoins Sociaux 2015.

GARANTIES D'EMPRUNT

7. Rénovation de studios au Foyer de Jeunes Travailleurs La Cassotte - Garantie, à hauteur de 50 %, par la Ville de Besançon d'un prêt d'un montant de 280 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la demande de garantie d'un emprunt de 280 000 € du FJT La Cassotte pour financer la rénovation de studios,

- d'adopter la délibération de garantie d'emprunt,

- d'autoriser M. le Maire ou Mme la Première Adjointe à signer la convention de garantie d'emprunt.

Mme LEMERCIER, Mme DALPHIN, M. GONON, Mme FAIVRE-PETITJEAN et M. FAGAUT n'ont pas pris part au vote.

8. Opération de réhabilitation du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale «Le Roseau» - Garantie par la Ville de Besançon, à hauteur de 50 % d'un prêt d'un montant de 1 000 000 € contracté par l'ADDSEA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la demande de garantie d'un emprunt de 1 000 000 € de l'ADDSEA pour financer la réhabilitation du CHRS «Le Roseau»,

- d'adopter la délibération de garantie d'emprunt,

- d'autoriser M. le Maire ou Mme la Première Adjointe à signer la convention de garantie d'emprunt à intervenir.

Mme LEMERCIER, Mme DALPHIN, M. GONON, Mme FAIVRE-PETITJEAN et M. FAGAUT n'ont pas pris part au vote.

FINANCES - RESSOURCES BUDGETAIRES

9. Comptes de gestion 2014 de Mme la Cheffe du Service Comptable de la Trésorerie du Grand Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice budgétaire 2014 qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Principal et des budgets annexes,

- de constater la stricte concordance des résultats entre les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par Mme la Cheffe du Service Comptable et les comptes administratifs de la collectivité.

10. Compte Administratif 2014 - Rapport de présentation

L'Assemblée Communale a désigné Mme DARD comme Présidente de séance pour l'examen et le vote du Compte Administratif 2014.

En préambule, M. le Maire a rappelé le contexte du budget 2014 et les engagements pris sur la période 2008-2014. Il a décliné les résultats sur la période :

- une situation financière saine et préservée, malgré un premier resserrement des contraintes subies par la Ville,

- une évolution de la pression fiscale très inférieure à l'inflation,

- un fonctionnement maîtrisé permettant la mise en œuvre de nouveaux projets,

- un programme d'investissement exceptionnel sur le mandat, qui s'est poursuivi en 2014,

- un endettement maîtrisé.

Il a ensuite présenté les grandes réalisations de 2014 relatives au développement de la Ville, à l'éducation, la solidarité et la citoyenneté, la proximité, l'environnement et la qualité de vie.

Il a ensuite cédé la parole à M. LOYAT pour la présentation des chiffres du CA.

A la majorité des suffrages exprimés (12 contre, 2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'approuver le Compte Administratif 2014 et de prendre acte de la reprise au budget 2015 des reports de crédits et des excédents et d'approuver en annexe 1 le rapport sur les actions menées en matière de développement social urbain.

M. le Maire, ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote.

11. Exercice 2015 - Budget Principal - Affectation des résultats de l'exercice 2014 en application de la nomenclature M14

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé de confirmer l'affectation reprise au Budget Primitif 2015, à savoir :

- 16 385 955,08 € à la couverture du besoin d'autofinancement du programme d'investissement 2014.

Cette opération s'est traduite par une ouverture de crédits en recettes de 16 385 955,08 € et une réduction d'égal montant de l'excédent de fonctionnement.

- 8 242 835,70 € en résultat de fonctionnement reporté inscrit en recettes.

12. Exercice 2015 - Budget annexe Zone d'Activités des Champs Montants - Affectation des résultats de l'exercice 2014 en application de la nomenclature M14

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de confirmer l'affectation reprise au Budget Primitif 2015, à savoir 4 949,42 € en résultat d'investissement reporté en dépenses.

13. Exercice 2015 - Budget annexe Zone d'Activités Thomas Edison - Affectation des résultats de l'exercice 2014 en application de la nomenclature M14

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de confirmer l'affectation reprise au Budget Primitif 2015, à savoir 101 213,18 € en résultat d'investissement reporté en dépenses.

14. Exercice 2015 - Budget annexe Zone d'Activités Madeleine Brès - Affectation des résultats de l'exercice 2014 en application de la nomenclature M14

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de confirmer l'affectation reprise au Budget Primitif 2015, à savoir 362 650,67 € en résultat d'investissement reporté en dépenses.

15. Exercice 2015 - Budget annexe des forêts communales - Affectation des résultats de l'exercice 2014 en application de la nomenclature M14

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur les propositions et, en cas d'accord, à inscrire les crédits correspondants par décision modificative n° 1 au budget de l'exercice courant du budget annexe Forêts Communales tels que définis dans le tableau ci-après :

Imputation		Dépenses (€)	Recettes (€)
001/001 CS 34000	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		159 812,15
21/2158.00F514 CS 34000	Autres installations, matériel et outillage technique - Domaine des forêts communales	35 000,00	
21/2128.00F514 CS 34000	Autres agencements et aménagements de terrains - Domaine des forêts communales	29 938,81	
21/21318.00F514 CS 34000	Constructions - Autres bâtiments publics - Domaine des forêts communales	60 000,00	
21/2151.00F514 CS 34000	Réseaux de voirie - Domaine des forêts communales	20 000,00	
Total investissement		144 938,81	159 812,15

M. STHAL n'a pas pris part au vote.

16. Exercice 2015 - Budget annexe du service de l'Eau - Affectation du résultat de l'exercice 2014 en application de la nomenclature M49

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer sur les affectations proposées et, en cas d'accord, à inscrire les crédits correspondants par décision modificative au budget annexe de l'Eau, tels que définis dans le tableau ci-après :

Imputations		Dépenses	Recettes
001/001 CS 36100	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		33 458,06
Autres réserves - Affectation partielle de l'excédent d'exploitation			
10/1068 CS 36100	Autofinancement des investissements		555 789,15
Total investissement			589 247,21
002/002 CS 36100	Résultat d'exploitation reporté		2 696 572,74
002/002 CS 36100	Affectation partielle de l'excédent au programme d'équipement 2014		- 555 789,15
Total fonctionnement			2 140 783,59

17. Exercice 2015 - Budget annexe du service de l'Assainissement - Affectation du résultat de l'exercice 2014 en application de la nomenclature M49

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer sur les affectations proposées et, en cas d'accord, à inscrire les crédits correspondants par décision modificative au budget annexe de l'Assainissement, tels que définis dans le tableau ci-après :

Imputations		Dépenses	Recettes
001/001 CS 36200	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		639 736,45
Autres réserves - Affectation partielle de l'excédent d'exploitation			
10/1068 CS 36200	Autofinancement des reports		339 137,48
		Total investissement	978 873,93
002/002 CS 36200	Résultat d'exploitation reporté		1 753 766,65
002/002 CS 36200	Affectation partielle de l'excédent au programme d'équipement 2014		- 339 137,48
		Total fonctionnement	1 414 629,17

18. Exercice 2015 - Budget annexe du Chauffage Urbain - Affectation des résultats de l'exercice 2014 en application de la nomenclature M 4

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer sur ces propositions et, en cas d'accord, à reprendre au budget annexe Chauffage Urbain, dans la décision modificative n° 1 de l'exercice 2015, les ouvertures de crédits comme indiqué dans le tableau ci après :

Imputations	Libellés	Dépenses €	Recettes €
001.001.30900	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 200 325,48 €	
20.2031.00C7031.30900	Immobilisations incorporelles Schéma directeur - Frais d'études	40 000,00 €	
27.2762.00C5059.30900	Produit de TVA au titre du transfert Déduction TVA		27 387,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		1 240 325,48 €	27 387,00 €
002.002.30900	Résultat antérieur reporté		1 907 055,30 €
011.611.30900	Contrats de prestations de service	7 588,00 €	
011.617.30900	Etudes et recherches	13 000,00 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT		20 588,00 €	1 907 055,30 €

19. Exercice 2015 - Budget annexe Archéologie Préventive - Affectation des résultats de l'exercice 2014 en application de la nomenclature M 14

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de confirmer l'affectation reprise au Budget Primitif 2015 à savoir :

- 61 332,92 € en résultat d'investissement reporté inscrit en recettes
- 59 895,09 € en résultat de fonctionnement reporté inscrit en recettes.

Budget annexe Archéologie Préventive		Dépenses	Recettes
01 / 001 CS 42020	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		61 332,92
Total investissement			61 332,92
02 / 002 CS 42020	Résultat d'exploitation reporté		59 895,09
Total fonctionnement			59 895,09

20. Exercice 2015 - Décision Modificative n° 1

A la majorité des suffrages exprimés (12 contre, 2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- compte tenu des éléments exposés ci-dessus, de voter la décision modificative n° 1 de l'exercice 2015 par chapitre et de manière globale conformément aux balances et au document budgétaire et de reprendre aux budgets annexes concernés les résultats de l'exercice précédent affectés conformément aux délibérations spécifiques adoptées aux cours de cette même séance ;

- de prendre acte de la liste définitive des biens matériels repris par la Ville à compter du 1^{er} juillet 2015 dans le cadre de la reprise de la Citadelle en régie.

21. Exercice 2015 - Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non-valeur et abandons de créances

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de statuer favorablement sur ces propositions et en cas d'accord, à admettre ces produits en non-valeur, à accepter ces abandons de créances et à en donner décharge à Mme la Cheffe du service comptable.

22. Autorisation donnée à M. le Maire de percevoir les recettes issues des actions récursoires à l'encontre de la Direction Régionale des Finances Publiques

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de statuer favorablement sur les propositions et, en cas d'accord, à autoriser M. le Maire à encaisser le cas échéant les recettes correspondantes aux actions récursoires menées à l'encontre de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Mme THIEBAUT n'a pas pris part au vote.

23. Signature d'un Contrat d'Aménagement et de Développement Durable avec la Région Franche-Comté - Information - Demande de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de prendre acte du Contrat d'Aménagement et de Développement Durable qui sera signé par le Grand Besançon avec la Région Franche-Comté, dans le cadre de la nouvelle politique régionale d'aménagement du territoire,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions correspondantes aux actions retenues dans le cadre du CADD auprès de la Région.

M. LOYAT, Mme PRESSE, M. CURIE, M. SCHAUSS, Mme ROCHDI, Mme MAILLOT, Mme VIGNOT, M. BONTEMPS et M. GROSPERRIN n'ont pas pris part au vote.

24. Coopération avec les villes jumelées - Gratuité d'accès aux infrastructures de la Ville pour les ressortissants des villes jumelées

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de valider le dispositif de gratuité d'accès aux infrastructures de la Ville de Besançon aux ressortissants des villes jumelées.

25. Ressources budgétaires - Fixation de divers tarifs pour la saison 2015-2016

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'adopter les propositions tarifaires relatives aux installations sportives, équipements sportifs et de loisirs, animation sportive, aux activités dans les Maisons de quartier, aux accueils de loisirs, aux accueils de jeunes, stages jeunes et adultes, sorties familiales.

26. Parking Pasteur - Fixation de tarifs divers, taxes et droits - Tarifs horaires et abonnements 2015 - Additif

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'adopter les tarifs horaires et abonnements 2015 pour le parking Pasteur.

RESSOURCES HUMAINES

27. Politique de la Ville - Convention de mise à disposition de la Direction Contrat de Ville

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le projet de convention de mise à disposition de la Direction Contrat de Ville à intervenir entre la Ville de Besançon et la CAGB,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer cette convention.

28. Convention de mise à disposition d'agents pour le Service commun en charge de l'instruction du droit des sols

A l'unanimité des suffrages exprimés (14 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la convention de mise à disposition de la CAGB de deux agents de la Ville Besançon,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer cette convention.

29. Renouveaulement de l'emploi de professeur d'enseignement artistique - Spécialité communication visuelle pour l'EPCC ISBA

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de définir cet emploi à temps complet de professeur d'enseignement artistique - spécialité communication visuelle pour l'EPCC ISBA,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

30. Renouveaulement de l'emploi de professeur d'enseignement artistique - Spécialité volume pour l'EPCC ISBA

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de définir cet emploi à temps complet de professeur d'enseignement artistique spécialité volume pour l'EPCC ISBA,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

31. Renouveaulement de contrat d'un chargé de mission Logistique et Approvisionnements

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de définir cet emploi à temps complet de chargé de mission logistique et approvisionnements pour la Direction Générale des Services Techniques,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

32. Recrutement du chef de service Vie Associative

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de définir cet emploi à temps complet de chef de service Vie associative au sein de la Direction Vie des Quartiers,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

RELATIONS INTERNATIONALES

33. Maison de l'Europe en Franche-Comté - Avenant n° 2 à la convention passée entre la Ville de Besançon et l'Association Maison de l'Europe en Franche-Comté

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer une subvention de 50 000 € pour 2015 à l'Association Maison de l'Europe en Franche-Comté,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention conclue entre la Ville de Besançon et la Maison de l'Europe en Franche-Comté.

Mme JOLY, Mme COMTE-DELEUZE et M. FAGAUT n'ont pas pris part au vote.

34. Coopération avec Douroula au Burkina Faso - Subvention 2015 au CEAS Burkina et au CEAS Suisse

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le versement à l'association CEAS Burkina d'une subvention de 30 150 € pour l'année 2015, au titre, d'une part, des actions de coopération avec Douroula prévues au contrat triennal 2013-2015 (19 631 €) et, d'autre part, du suivi local de la coopération (10 519 €).

- d'approuver le versement à la fondation CEAS Suisse d'une subvention de 3 850 € pour l'année 2015 au titre du suivi local de la coopération.

Mme JOLY, M. STHAL et M. FAGAUT n'ont pas pris part au vote.

35. Coopération décentralisée avec le camp d'Aqabat Jaber en Palestine - Subvention annuelle au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine et aux Francas du Doubs

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'attribution de subventions (20 000 € au RCDP pour la partie technique, 16 700 € au RCDP pour la partie tourisme et 3 300 € aux Francas du Doubs),

- d'autoriser M. le Maire à signer tout document à intervenir dans ce cadre.

36. Appel à projets de solidarité internationale - Année 2015

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes dans le cadre de l'appel à projets de solidarité internationale pour 2015 :

- 2 650 € à l'association IAF Les Invités au Festin
- 1 500 € à l'association Centrafrique Sans Frontières
- 1 000 € à l'association Serious Road Trip
- 700 € à l'association Un Pont Pour un Puits
- 2 650 € à l'association Palestine-Amitié
- 1 000 € à l'association Imédi Handicap
- 500 € à l'association Terre des Hommes.

Mme JOLY, M. STHAL et M. FAGAUT n'ont pas pris part au vote.

PETITE ENFANCE

37. Evolution de l'offre de service «Petite Enfance» - Règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter les dispositions et le Règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE),

- de décider de sa mise en œuvre à compter du 1^{er} juillet 2015.

CULTURE

38. Diminution du mécénat culturel de la Société Touristique de la Mouillère - Attribution de subventions compensatoires par la Ville

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'allouer des subventions exceptionnelles de la manière suivante :

. EPCC Les Deux Scènes : (financement par redéploiement de crédits)	109 000 €
. Festival International de Musique : (financement par réaffectation d'une recette exceptionnelle)	16 000 €

- de procéder à une diminution des subventions suivantes :

. ISBA :	- 54 000 €
. OTC :	- 55 000 €

- d'autoriser le M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants aux diverses conventions liant la Ville à ces organismes à intervenir dans ce cadre.

Pour La Rodia : M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. CHALNOT, Mme MAILLOT, Mme POISSENOT, M. STHAL, M. FAGAUT, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme ANDRIANTAVY, Mme EL YASSA, M. CURIE, Mme PRESSE, M. LEUBA, Mme LEMERCIER, Mme REBRAB, M. BONNET et Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

Pour l'ISBA : M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. SCHAUSS, Mme LEMERCIER, M. BONNET, M. CURIE, Mme EL YASSA, M. POULIN, M. CHALNOT, Mme JOLY et Mme FAIVRE-PETITJEAN ne prennent pas part au vote.

Pour l'EPCC Les Deux Scènes : M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. CURIE, Mme MAILLOT, M. STHAL, M. MORTON, Mme POISSENOT, M. BONNET, Mme COMTE-DELEUZE, M. BODIN, Mme ANDRIANTAVY, M. POULIN, M. ALLEMANN, Mme LEMERCIER, M. CHALNOT et Mme FAIVRE-PETITJEAN n'ont pas pris part au vote.

Pour l'Association Festival Musique BFC : Mme REBRAB et M. BONTEMPS n'ont pas pris part au vote.

Pour l'OTC : M. MORTON n'a pas pris part au vote.

39. Modification de tarifs du Muséum Pass Musées - Musées du Centre

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur les nouveaux tarifs du Muséum Pass Musées qui s'appliqueront à compter du 1^{er} juillet 2015.

COMMERCE

40. Création d'un marché de plein air sur le quartier de Rivotte

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur la création d'un marché dans le quartier de Rivotte.

SPORT

41. Règlements intérieurs des piscines municipales

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'approuver les deux règlements intérieurs des piscines Mallarmé et La Fayette.

42. Dénomination d'équipements sportifs

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de dénommer «Piscine de Port Joint» la piscine du SNB,
- de dénommer «Dojo Christophe TAURINES» le dojo du complexe sportif des Torcols.

43. Programmation Vital'Eté 2015

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- la mise en œuvre du dispositif Vital'Eté 2015
- d'approuver le règlement de Vital'Eté
- d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

. Entretemps escalade	4 000 €
. Association de prévention routière	1 500 €
. La Saint-Claude	1 750 €
. Association Sportive Orchamps Besançon	1 000 €
. Ligue de Franche-Comté de Sport Adapté	550 €
. ASEP	13 000 €

- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions et avenants à intervenir.

M. BIZE n'a pas pris part au vote.

44. Sport de Haut Niveau - Contrats de Développement Sportif - Ambassadeur de la Ville

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer au titre de la saison 2015/2016 les subventions suivantes :

- . 410 K€ à l'ESBF
- . 400 K€ à l'ESBM

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants aux Contrats de Développement Sportif conclus avec ces deux clubs,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer un nouveau Contrat de Développement Sportif avec le Besançon Football Club et les avenants aux Contrats de Développement Sportif avec l'ASPOHB, le Besac'RC, le BBC, le BVB, l'Olympique Bisontin, le Roller Hockey de Besançon, l'ASC Salins de Bregille, le Racing de Besançon,

- d'attribuer les subventions au titre de la saison 2015/2016 à ces clubs sur la base des montants figurant dans le tableau ci-après :

CONTRATS DE DEVELOPEMENT SPORTIF Participation d'équipes seniors à des Compétitions Nationales		Rappel 2014/2015	Proposition CDS 2015/2016
AS PALENTE ORCHAMPS HANDBALL	Féminines en N1	50 000 €	45 000 €
BESAC - Basket	Masculins N2	55 000 €	65 000 €
BESANÇON BASKET CLUB	féminines N3	55 000 €	35 000 €
OLYMPIQUE BISONTIN	Fédérale 3	60 000 €	50 000 €
BESANÇON DOUBS HOCKEY CLUB	D3	5 000 €	0 €
BESANÇON VOLLEY BALL	Masculins N3	23 000 €	18 000 €
ROLLER HOCKEY BISONTIN	Equipes en N2 et N3	5 000 €	5 000 €
ASC SALINS DE BREGILLE	Torball + Basket fauteuil handisport	10 000 €	9 000 €
RACING BESANÇON	Masculins CFA 2	120 000 €	100 000 €
BESANÇON FOOTBALL CLUB	Masculins CFA 2	0 €	20 000 €
TOTAL		383 000 €	347 000 €

- d'attribuer les subventions aux clubs de haut niveau individuels figurant dans le tableau ci-après :

Association	Rappel montant 2014	Montant 2015
Amicale motocycliste du Doubs	200 €	200 €
Entre Temps	0	200 €
Taekwondo Besançon	0	750 €
IKS	200 €	200 €
PSB Tennis de Table	500 €	0
La Sauvegarde Karaté Club	2 663 €	3 300 €
SNB Canoë-Kayak	5 375 €	3 150 €
Tennis Grand Besançon	1 600 €	3 100 €
TOTAL	10 538 €	10 900 €

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer un nouveau contrat d'ambassadeur pour Khédafi DJELKHIR et attribuer la subvention de 18 K€ correspondante.

M. CROIZIER n'a pas pris part au vote.

VIE DES QUARTIERS

45. Vie des Quartiers - Partenariat avec l'Association AGIR Solidarité Franche-Comté - Convention «Fonds de Participation des Habitants» (FPH)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter le règlement du FPH actualisé et les nouveaux montants maximum d'aide soit 500 € pour une association et 600 € pour un groupe d'habitants,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de gestion du FPH avec l'association AGIR Solidarité Franche-Comté,

- de décider de maintenir le solde de 3 820 € au titre de la gestion du Fonds de Participation des Habitants à l'association AGIR Solidarité Franche-Comté jusqu'au 30 juin 2016.

46. Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) de Franche-Comté - Avenant programmatif 2015 - Attribution de la subvention annuelle

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de prendre acte des éléments de bilan 2014 et perspectives 2015 fournis par le CRIJ,
- d'attribuer au CRIJ une subvention de fonctionnement annuelle d'un montant de 46 552 € (13 263 € ayant déjà fait l'objet d'un versement suite à délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2015),
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant programmatif n° 3 - 2015 avec le Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté.

M. LE MAIRE, M. GHEZALI, M. POULIN, M. CHALNOT, M. FAGAUT et Mme FAIVRE-PETITJEAN n'ont pas pris part au vote.

47. Programme d'animations d'été 2015 - Quartiers d'été - Animations Enfance - Jeunesse - Famille

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la programmation et sa mise en œuvre,
- de décider d'attribuer une subvention complémentaire de 3 000 € à l'Association des Familles de Besançon,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions avec les prestataires et intervenants concernés (séances cinéma et spectacles de plein air, tickets loisirs, dispositif A Tire d'Aile),
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les aides financières de la CAF du Doubs, de l'Etat, de la Région Franche-Comté, du Département du Doubs, de la CAGB et de tout autre partenaire susceptible de soutenir le programme d'animations d'été.

48. Rémunération des animateurs et des directeurs occasionnels des accueils de loisirs et de jeunes pendant les vacances de l'été 2015

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'approuver les modalités de rémunération des animateurs et des directeurs occasionnels des accueils de loisirs et de jeunes pendant les vacances de l'été 2015.

ENVIRONNEMENT/DEVELOPPEMENT DURABLE

49. Gestion et lavage des gobelets consignés - Convention de partenariat avec le SYBERT et la Blanchisserie du Refuge

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le partenariat entre la Ville, le SYBERT et la Blanchisserie du Refuge pour la gestion et le lavage des gobelets consignés,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention et les éventuels avenants y afférents.

Mme THIEBAUT, M. STHAL, M. POUJET, Mme CAULET, M. BIZE et Mme VIGNOT n'ont pas pris part au vote.

MAITRISE DE L'ENERGIE

50. Equipements solaires thermiques - Subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 300 € à M. CLEMENT pour la mise en place de capteurs solaires.

DOMAINE

51. Local 17 bis avenue Léo Lagrange - Résiliation anticipée du bail commercial au profit de la SARL DB

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la résiliation anticipée du bail commercial à compter du 1^{er} septembre 2015,

- d'autoriser M. le Maire à verser la somme de 109 939,27 € à la SARL DB correspondant aux indemnités d'éviction et d'accessoire,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer tous actes et documents à intervenir dans le cadre de cette résiliation.

EAU ET ASSAINISSEMENT

52. Exercice 2014 - Rapport d'activités des services exploités en régie - Service de l'Eau

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activités du Service de l'Eau pour 2014.

53. Exercice 2014 - Rapport d'activités des services exploités en régie - Service de l'Assainissement

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activités du Service de l'Assainissement pour 2014.

54. Exercice 2014 - Rapport d'activités des services exploités en régie - Service de l'Assainissement Non Collectif

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activités du Service d'Assainissement Non Collectif pour 2014.

55. Réponse à un appel à projet - Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée - Corse - Economie d'eau

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de répondre à l'appel à projet de l'Agence de l'Eau : économie d'eau,

- de solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à engager les prestations, et à signer les actes administratifs concernant cette opération.

56. Assainissement - Convention avec la commune de Boussières

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la Ville de Besançon et la commune de Boussières, relative à l'entretien et l'exploitation des installations d'assainissement de la commune de Boussières et à l'assistance au pilotage de la station d'épuration du secteur des Papeteries,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention et tous actes et documents en relation avec la présente délibération.

57. Avenant n° 1 à la convention d'admission des effluents des communes de Montfaucon et Besançon dans le collecteur du SYTTEAU

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention tripartite entre le SYTTEAU, Montfaucon et Besançon,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 1 à la convention et tous actes et documents en relation avec la présente délibération,

- de s'engager à régler à la commune de Montfaucon la somme annuelle incombant à la Ville de Besançon, par le budget annexe de l'assainissement.

URBANISME

58. Organisation et composition des Commissions d'Appel d'Offres (CAO) dans le cadre des concessions d'aménagement confiées à la SPL Territoire 25

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la nouvelle organisation des Commissions d'Appel d'Offres dans le cadre des concessions d'aménagement confiées à la SPL Territoire 25,

- de désigner les élus suivants pour siéger aux CAO de l'aménageur :

. Titulaires : M. ALLEMANN - M. MORTON

. Suppléants : M. BODIN - M. SCHAUSS.

M. BODIN, M. SCHAUSS, M. ALLEMANN et M. MORTON n'ont pas pris part au vote.

59. Secteur Sauvegardé Centre Ancien - Proposition de modification n° 2 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à solliciter M. le Préfet pour la mise en œuvre de la procédure de modification n° 2 du PSMV du Centre Ancien ;

- d'autoriser M. le Maire à solliciter la consultation de la Commission Locale des Secteurs Sauvegardés.

60. ZAC La Fayette - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2014

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le présent compte rendu au 31 décembre 2014 contenant le bilan révisé de l'opération d'aménagement de la ZAC La Fayette d'un montant global de 9 095 578 € HT ;
- d'approuver l'engagement de la Ville de Besançon à l'opération qui ressort à 3 038 700 € HT, inchangé par rapport au bilan au 31 décembre 2013.

M. LE MAIRE, M. BODIN, M. SCHAUSS, M. MORTON et M. GONON n'ont pas pris part au vote.

61. ZAC Val des Grands Bas «Vallon du Jour» - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 mars 2015 - Bilan révisé au 31 décembre 2014

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le présent bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2014 présentant des dépenses et des recettes pour l'opération d'aménagement «ZAC Val des Grands Bas» de 14 241 402 € HT ;
- d'approuver l'apport en nature de la Ville de Besançon à l'opération au titre de sa participation aux prestations d'urbanisme et de maîtrise d'œuvre ;
- de prendre acte du versement à la Ville de Besançon de la somme de 580 000 € HT (résultat d'opération) et de sa ventilation sur les exercices 2013, 2014, 2015 et 2016 (respectivement 350 000 € HT, 80 000 € HT, 100 000 € HT et 50 000 € HT).

M. BODIN et M. SCHAUSS n'ont pas pris part au vote.

62. Concession d'aménagement 6, rue de la Madeleine / Réservoir Griffon - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 30 avril 2015 - Avenant n° 4 à la concession

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de prendre en considération l'avancement de l'opération, et son nouveau bilan financier ;
- d'approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la concession d'aménagement du 6 rue de la Madeleine et du réservoir Griffon ;
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes et l'avenant n° 4 prenant acte de la prolongation d'une année du traité de concession.

M. LE MAIRE, M. BODIN, M. SCHAUSS, M. MORTON, M. GONON, M. OMOURI, Mme POISSENOT et Mme THIEBAUT n'ont pas pris part au vote.

63. TEMIS Technopole - Modification du Programme des Equipements Publics - Accord de la Ville

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le principe de la modification du Programme des Equipements Publics de la ZAC du Parc Scientifique de Besançon,
- de donner un avis favorable à la reprise dans le domaine communal de l'extension de la rue Syamour proposée dans le PEP modifié.

M. LE MAIRE, M. BODIN, M. SCHAUSS, M. MORTON, M. GONON, M. CURIE, M. LOYAT, Mme PRESSE, Mme MAILLOT, Mme ROCHDI, M. FAGAUT, Mme LEMERCIER, M. BONTEMPS et Mme VIGNOT n'ont pas pris part au vote.

64. Modification n° 6 du Plan Local d'Urbanisme - Projet de reconversion du site de la Caserne Vauban - Approbation après enquête publique

A la majorité des suffrages exprimés (12 contre, 2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé, conformément au Code de l'Urbanisme et notamment son article L 123.13.2, d'approuver le dossier de modification n° 6 du Plan Local d'Urbanisme.

65. Travaux Bassin Mermoz - Protocole transactionnel

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les conditions du protocole transactionnel,
- et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le document à intervenir.

66. Travaux Bassin Mermoz - Régularisations foncières 3-5 rue Jean Mermoz

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur cette cession et sur l'instauration d'une servitude,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

67. Cession d'une parcelle de terrain au profit de la FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME 18, rue du Professeur Haag

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur cette cession aux conditions ci-dessus énoncées,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le compromis et l'acte à intervenir.

68. Programme de rénovation urbaine - Charte de relogement inter-bailleurs

A l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la charte de relogement inter-bailleurs entre la CAGB, la Ville de Besançon, l'Etat, les bailleurs sociaux, le Conseil Départemental du Doubs, le CCAS et la CAF.

M. LOYAT, Mme PRESSE, M. CURIE, M. SCHAUSS, Mme ROCHDI, Mme MAILLOT, Mme MICHEL, Mme LEMERCIER, Mme DALPHIN, M. GONON, Mme FAIVRE-PETITJEAN, M. FAGAUT, Mme DARD, M. BRIOT, M. DEVESA et Mme PESEUX n'ont pas pris part au vote.

69. Droit de préemption urbain dans le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur «Centre ancien» - Modification des délibérations du 5 juillet 2007

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'instituer le droit de préemption urbain simple et renforcé sur le périmètre du PSMV «Centre ancien»,

- de confirmer la délégation au Maire de l'exercice de ce droit, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal du 17 avril 2014.

70. Acquisition à la SARL AFON des biens destinés à être incorporés au domaine public communal - Lotissement «Domaine des Montboucons», rue Jean Simon Berthélémy

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'acquisition à la SARL AFON des biens destinés à être incorporés au domaine public sur le lotissement «Domaine des Montboucons»,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

71. Vente à la SAFER de parcelles boisées situées sur le territoire des communes de Bremondans et de Lomont-sur-Crête

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la vente à la SAFER de parcelles boisées sur le territoire des communes de Bremondans et de Lomont-sur-Crête au prix de 4 300 €,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le compromis de vente et l'acte à intervenir.

SUBVENTIONS : ATTRIBUTION, ENCAISSEMENTS

72. Secteur de la Communication - Subventions de fonctionnement aux radios locales associatives

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

	Subvention 2015
Radio Bip	4 420 €
RCF Besançon	4 420 €
Radio Sud	4 420 €
Radio Campus	4 420 €
Radio Shalom	4 420 €

73. Relations Internationales - Attribution de subventions à des établissements scolaires

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- **534 €** au Collège Lumière pour le déplacement de 25 élèves à Neustadt am Rübenerge (Allemagne) (échange scolaire)
- **382 €** au Lycée Pasteur pour le déplacement de 23 élèves à Albolote (Espagne) (échange scolaire)
- **382 €** au Lycée Pasteur pour le déplacement de 23 élèves à Saint-Peterbourg (Russie) (échange scolaire)
- **180 €** au Lycée Pasteur pour l'accueil de 30 élèves de Charlottesville (Etats-Unis) (échange scolaire).

Mme JOLY, M. DUMONT et Mme MICHEL n'ont pas pris part au vote.

74. Relations Internationales - Attribution de subventions à des projets culturels internationaux

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 500 € à l'Association Consonances pour l'organisation d'un concert à Besançon et à Freiburg,

- 500 € au Théâtre de la Clairière pour deux spectacles en lien avec Freiburg dans le cadre de «soirs d'été 2015»,

- 1 800 € à la Rodia pour les manifestations marquant le 40^{ème} anniversaire du jumelage avec Neuchâtel,

- 150 € à l'ADEAF pour l'acquisition d'un vidéo-projecteur.

M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. CHALNOT, Mme MAILLOT, Mme POISSENOT, M. STHAL, M. FAGAUT, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme ANDRIANTAVY, Mme EL YASSA, M. CURIE, Mme PRESSE, M. LEUBA, Mme REBRAB, M. BONNET et Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

75. Etablissement Public Citadelle - Patrimoine mondial - Ajustement de la subvention 2015

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'ajuster à 1 530 000 € le montant de la subvention de fonctionnement de l'Etablissement Public Citadelle pour 2015

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant à intervenir dans ce cadre.

M. LE MAIRE, M. MORTON, M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. CURIE, Mme MAILLOT, Mme THIEBAUT, M. GONON, M. CROIZIER et M. FAGAUT n'ont pas pris part au vote.

76. Attribution de subventions aux organisateurs de congrès et à une association de promotion du tourisme

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 9 000 € pour le Cercle Magique Comtois qui organisera du 1^{er} au 4 octobre 2015 le 49^{ème} Congrès Français de l'Illusion et Championnat de France,

- 1 500 € pour l'Association des Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques et leurs Réseaux qui organisera le congrès AIRE du 2 au 4 décembre 2015,

- 6 000 € à l'Association du Chemin des Sens pour la 8^{ème} édition des Parcours autour des Métiers d'Arts et du Patrimoine.

77. Education - Subventions à des classes de découverte

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 485 € à l'école Fourier pour un séjour à Pierrefontaine-les-Varans,

- 1 575 € à l'école Boichard pour un séjour à l'Ile d'Yeu.

M. LIME et Mme ZEHAF n'ont pas pris part au vote.

78. Subvention à l'UPFR Sports - Eclairage du terrain de rugby de la Bouloie

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le projet d'éclairage du terrain de rugby de la Bouloie et d'attribuer une participation financière de 50 000 € à l'UFR Sports,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de subventionnement avec l'UPFR Sports, ainsi que tout avenant s'y rapportant.

M. SCHAUSS, M. DEVESA et Mme PESEUX n'ont pas pris part au vote.

79. Subventions à des associations sportives

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer les subventions suivantes :

1 - Programme «Manifestations sportives et subventions exceptionnelles»

1.1 - Subventions pour manifestations

- . **Amicale Cycliste de Besançon** **500 €**
Organisation de la Montée Jean de Gribaldy - vendredi 3 juillet 2015
- . **Besançon Racing Club cyclisme** **300 €**
Organisation de la nocturne cycliste des Chaprais - 6 juin 2015
- . **Ecole de Parachutisme Besançon Franche-Comté** **500 €**
Organisation de la Coupe de France de Voile contact - 26, 27, 28 juin 2015

1.2 - Subvention exceptionnelle

- . **Aide exceptionnelle de 3 000 € au Besançon Ring Athlétic.**

2. Programme «Animations sportives»

2.1 - Aides à l'emploi d'éducateurs sportifs

- . Besançon Doubs Hockey Club 990 €
- . Besançon Association Patinage Artistique 3 450 €
- . Comité départemental de Tennis de Table 2 020 €
- . Ligue de Franche-Comté d'escrime 1 900 €
- . Amicale cycliste de Besançon 4 000 €
- . Cercle Pugilistique Bisontin 1 900 €
- . Vesontio Sport Vacances 2 000 €
- . Comité Régional Handisport 4 000 €

2.2 - Accompagnement des associations dans le cadre du dispositif sport après l'école

- . Besançon Tennis Club 750 €
- . Etoile Sportive de Saint-Ferjeux : boxe 750 €

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention avec le Comité Régional Handisport ainsi que les avenants avec le Besançon Association Patinage Artistique et le Besançon Doubs Hockey Club.

80. Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux» - Foyer des Jeunes Travailleurs «La Cassotte» - Attribution de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 35 000 € au Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux»,
- le versement d'une subvention d'un montant de 12 000 € au Foyer des Jeunes Travailleurs «La Cassotte»,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention 2015 - 2017 avec le Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux».

M. STHAL n'a pas pris part au vote.

81. Subventions aux associations à caractère médico-social - 1^{ère} attribution 2015

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Dénomination association	Objet social	Subventions attribuées par l'Etat, autres collectivités et Caisses	Sommes attribuées par la Ville de Besançon		Montant de la subvention sollicitée en 2015	Sommes proposées 1 ^{ère} répartition 2015
		2014	2013	2014		
Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité (CICS)	Information, consultation et prévention sur la sexualité	173 318 €	2 835 €	2 835 €	3 000 €	3 000 €
Alcool Assistance (La Croix d'Or)	Aide et accompagnement de personnes en difficulté avec l'alcool	1 235 €	700 €	700 €	720 €	700 €
Société Française La Croix Bleue	Aide aux personnes victimes de l'alcool	1 180 €	680 €	680 €	680 €	600 €
Les Mutilés de la Voix	Aide et soutien aux opérés du larynx	13 412 €	770 €	770 €	800 €	800 €
Association des Insuffisants Rénaux Comtois (AIRC)	Aide et soutien aux insuffisants rénaux et sensibilisation au don d'organes	2 034 €	790 €	800 €	800 €	800 €
Association des Parents d'Enfants Déficiants Auditifs (APEDA)	Soutien et accueil des familles d'enfants déficients auditifs	29 445 €	840 €	840 €	1000 €	850 €
Bibliothèques sonores (association des Donneurs de Voix)	Enregistrement de livres en prêt aux non et malvoyants	1 170 €	720 €	720 €	800 €	750 €
Ecoute JALMALV	Accompagnement de personnes âgées et en fin de vie	29 925 €	840 €	840 €	1000 €	850 €
TOTAL						8 350 €

82. Subvention à l'association Antenne Petite Enfance

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer une subvention complémentaire de 1 300 € à l'Association Antenne Petite Enfance,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'avenant à la convention 2015 Antenne Petite Enfance.

Mme ZEHAF n'a pas pris part au vote.

83. Subventions aux organisations syndicales - Répartition au titre de l'année 2015

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Syndicats	Subvention 2015
CFDT	17 572 €
CFTC	3 822 €
CGT	13 705 €
Union Solidaire	2 896 €
FO	10 387 €
UNSA	3 723 €
FSU	2 912 €
CGC	4 302 €
CNCRF	681 €
Total	60 000 €

Mme MAILLOT, M. BIZE et M. LIME n'ont pas pris part au vote.

84. Maison des Syndicats - Participation aux charges locatives des syndicats - Année 2014

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Syndicats	Charges locatives facturées 2014	Participation de la Ville (50 %)
CFDT	4 997,94 €	2 498,97 €
CFTC	1 164,45 €	582,23 €
CGT	3 200,10 €	1 600,05 €
Union Solidaire	1 000,49 €	500,25 €
FO	4 047,37 €	2 023,68 €
UNSA	1 776,61 €	888,30 €
FSU	2 126,63 €	1 063,31 €
CFE - CGC	747,85 €	373,93 €
Totaux	19 061,44 €	9 530,72 €

Mme MAILLOT, M. LIME et M. BIZE n'ont pas pris part au vote.

TIC et MOYENS GENERAUX

85. Expérimentation d'un réseau Wifi au centre-ville de Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver l'expérimentation d'un réseau wifi au centre-ville de Besançon,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention d'expérimentation avec l'opérateur AFONE et le Syndicat Lumière.

M. LE MAIRE, Mme EL YASSA, Mme MAILLOT, M. CROIZIER, M. SCHAUSS, Mme ANDRIANTAVY, Mme MICHEL, M. BONNET, M. FAGAUT, M. GONON, Mme DALPHIN, Mme FAIVRE-PETITJEAN et Mme LEMERCIER n'ont pas pris part au vote.

MARCHES

86. Fourniture et installation de systèmes de contrôle d'accès et de péage pour les parkings - Autorisation de signature d'un marché public

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le marché à intervenir avec l'entreprise DESIGNA France SAS.

87. Développement, mise en oeuvre, maintenance, hébergement des données et suivi des applications liées aux systèmes de gestions dématérialisées du parc d'horodateurs - Autorisation de signature d'un marché public - Demande de subvention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer le marché à intervenir avec PARKEON SAS pour un montant de 632 352 € HT,

- de solliciter l'aide financière de l'Etat (CGET) et à signer les éventuelles conventions à intervenir, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

88. Marché de maintenance des systèmes de sécurité incendie de catégorie A et B de la Ville de Besançon - Autorisation de signature du marché

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer le marché de maintenance des systèmes de sécurité de catégorie A et B de la Ville de Besançon avec les sociétés : CHUBB France, SIEMENS SAS, DEF et COFELY INEO GDF SUEZ.

89. Convention de groupement de commandes et d'utilisation de la station carburant de la Ville de Besançon Et autorisation de signature de l'accord cadre et des marchés de fourniture de carburants

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer sur la constitution du groupement de commandes,

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes pour la fourniture de carburant et d'utilisation de la station carburant de la Ville de Besançon,

- d'autoriser M. le Maire à engager en qualité de représentant du coordonnateur de groupement, les procédures de consultation nécessaires à la passation des marchés susvisés,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'accord-cadre et les marchés à intervenir pour la fourniture de carburant,
- d'autoriser M. le Maire à encaisser les titres correspondants émis à l'encontre des membres du groupement.

90. Affaires diverses - Motion présentée par les groupes Socialiste et Société civile républicaine, Europe Ecologie Les Verts, Communiste - Front de Gauche et Société Civile

«Le 23 mai 2013, le Parlement Européen adoptait à 78 % le principe de négociations visant à aboutir à un nouveau Traité de libre-échange destiné à couvrir, à terme, plus de 14 millions de kilomètres carrés au sein desquels les droits de douane seraient supprimés, ainsi que toute réglementation ou action qui viendrait empêcher une concurrence totale.

Moins d'un an plus tard, à la vue de la tournure prise par les négociations, nous décidions d'alerter l'opinion publique en adoptant le 14 février 2014 une Motion détaillant nos inquiétudes : opacité totale des négociations en raison de l'impossibilité de consulter les documents échangés par les différentes parties ; absence de débat national sur un texte qui a pourtant en son sein des dispositions pouvant bouleverser notre quotidien et le fonctionnement de nos collectivités ; vives inquiétudes quant aux conséquences concrètes d'un Traité tout à fait en capacité de remettre en cause notre liberté de choix, de perturber les services publics auxquels nous sommes attachés (par exemple la distribution d'eau), ou nos stratégies d'approvisionnement de qualité (par exemple avec une part importante de «bio» dans les produits utilisés par les restaurants scolaires).

Depuis, nous avons pu constater des avancées significatives, sans doute permises par la mobilisation des Villes, des territoires et des citoyens. En effet :

- *Une consultation populaire européenne a été organisée sur le principe de l'arbitrage du 27 mars au 13 juillet 2014, ses résultats ont été publiés le 13/01/2015 par la Commissaire Européenne au Commerce Cecilia Malmström et vont dans le sens d'une autre solution retravaillée et en tout état de cause bien plus encadrée et contrôlée ;*
- *L'Assemblée Nationale a précisé sa position le 22 mai 2014, rappelant qu'elle avait indiqué le 15 juin 2013 un ensemble de «lignes rouges» et appelant -notamment- à un vote sur l'ensemble des points faisant question ;*
- *Le 9 octobre 2014, les informations détaillées liées au mandat de négociation ont été rendues publiques, ce qui fait suite aux nombreux appels allant en ce sens, et au relais permis par la Médiatrice Européenne Emily O'Reilly ;*
- *En mars 2015, les informations détaillées liées à la négociation sont rendues publiques suite à la pression populaire et aux demandes répétées de la Médiatrice Européenne : on peut donc penser que le débat va avoir lieu sur le fond, point par point.*
- *Mais le 9 juin 2015, n'étant pas sûr de pouvoir faire voter le projet de texte amendé sur les tribunaux arbitraux, le président du Parlement Européen décide d'ajourner le vote sur ce texte, décision confirmée par le Parlement Européen le lendemain.*

Il est donc plus que jamais nécessaire d'imposer un débat public.

Les ententes économiques et douanières ne doivent en aucun cas sacrifier les principes auxquels nous sommes attachés : normes et protections sociales et environnementales dans l'intérêt de tous, maintien des services publics et de leurs missions à l'abri des remises en causes infondées. Les «lignes rouges» tracées par nos représentants à l'Assemblée Nationale ne doivent pas être franchies. L'Europe doit peser de tout son poids pour réguler la mondialisation et faire valoir l'intérêt des populations. Ceci doit être fait en toute transparence pour les négociations et dans l'esprit d'un juste échange. Les marchés économiques et commerciaux ne peuvent être acceptés par les peuples et les citoyens qu'à ces conditions.

Considérant que ce Traité va au-delà des simples questions commerciales tant sur son contenu que sur ses conséquences, il doit impérativement être débattu et voté au sein du Parlement Français. Par ailleurs tout au long de la procédure de négociations les parlements nationaux et européens doivent être tenus informés de l'évolution du texte.

Dans l'attente des évolutions indispensables pour rendre l'accord actuellement en projet acceptable, les élus de la Ville de Besançon se déclarent favorables à l'inscription de notre collectivité au sein de la liste symbolique des collectivités dites «zone hors TAFTA».

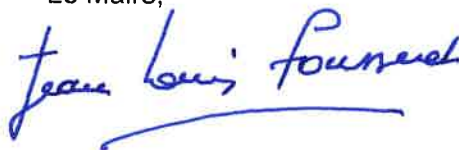
Ils entendent ainsi manifester leur attachement au principe d'Ethique, aux droits humains fondamentaux, à l'accès à l'éducation et à la culture, à la sécurité environnementale et alimentaire, à la protection de la vie privée qui leur semblent toujours menacés. La protection des citoyens, des consommateurs, des usagers, des travailleurs et professionnels de l'Union Européenne impose de garantir la qualité des produits qui leur sont proposés, conformément aux dispositions du droit européen relatives aux organismes génétiquement modifiés, à l'utilisation des hormones de croissance, au clonage ou à la non contamination chimique des aliments.

Ils entendent ainsi rappeler leurs préoccupations en adressant ce texte aux Parlementaires, au Président de la République François HOLLANDE, au Président du Parlement Européen Martin SCHULZ et au Président de la Commission Européenne Jean-Claude JUNCKER».

A l'unanimité des suffrages exprimés (12 élus n'ayant pas pris part au vote), le Conseil Municipal a adopté la motion présentée par les groupes Socialiste, Société Civile Républicaine, Europe Ecologie Les Verts, Communiste - Front de Gauche et Société Civile.

La séance est levée à 22 h 45.

Hôtel de Ville, le 24 juin 2015
Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.

Affiché à Besançon, le 24 juin 2015
Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.